

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins d'Amos, tenue à la salle Olympia de l'Hôtel des Eskers, situé au 201, avenue Authier à Amos, sous la présidence de monsieur François Sills et à laquelle assistaient 61 personnes, dont 2 invités.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Conférence – *Démystifier les mythes de la réalité*
 - 1.3. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
 - 2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024
 - 3. Retour sur l'année 2024**
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
 - 4. Période de questions**
 - 5. Propositions soumises au vote**
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
 - 6. Fin de la rencontre et remerciements**
 - 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée**
-

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Le président, monsieur François Sills, procède à l'ouverture de la réunion, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle où ils sont heureux d'accueillir les membres en salle. Avant de poursuivre, il indique qu'afin de faire différent, un buffet est disponible pour eux tout au long de l'assemblée.

Ensuite, il mentionne qu'il agira comme président d'assemblée et qu'il sera assisté dans l'animation par monsieur René Dostie, directeur général ainsi que madame Manon Belzile, présidente du comité coopération. Il ajoute qu'en l'absence de monsieur Michel Michaud, secrétaire du conseil d'administration, madame Manon Belzile, prendra le relais pour cette fonction.

Monsieur Sills mentionne que cette formule d'assemblée en présentiel implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets, alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée.

1.2 Conférence – Démystifier les mythes de la réalité

Afin de répondre à des mythes qui sont fréquemment soulevés, le président invite madame Josée Dubé et monsieur Martin Gélinas, tous deux directeurs développement de marché de la caisse, à venir débiter cette présentation

Accompagné de madame Dubé, monsieur Gélinas débute donc cette période interactive avec une première question où les gens sont invités à répondre par vrai ou par faux. Aléatoirement, les questions portant sur divers sujets se succèdent.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, ils remercient les gens de leur participation et les invitent à ne pas hésiter à parler à une personne en caisse s'ils avaient d'autres interrogations. Ils terminent en souhaitant une belle soirée à tous.

1.3 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Comme chaque année, le président invite les gens à écouter une courte vidéo où le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier, souhaite livrer un message important.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

En suivi à cette vidéo et comme elle agit à titre de secrétaire, le président invite madame Manon Belzile à faire part des règles de fonctionnement pour faciliter le déroulement de la soirée. D'abord, elle mentionne que, lorsqu'ils souhaiteront s'exprimer, ils n'auront qu'à signifier leur intention d'intervention et quelqu'un se dirigera vers eux avec un micro. Elle les invite également à s'identifier en donnant leur nom et prénom.

Elle ajoute que le moment venu de proposer, appuyer ou voter, ils seront invités à lever le carton remis à cet effet lors de leur inscription. Elle termine en précisant qu'ils seront naturellement guidés tout au long de l'assemblée.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président reprend la parole. Afin d'assurer le respect du processus de votation, il rappelle le besoin de nommer deux scrutateurs et à cet égard, il propose mesdames Lucie Fortin et Manon Goyette étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation.

SUR PROPOSITION dûment faite par [REDACTED] et appuyée par [REDACTED], il est unanimement résolu que mesdames Lucie Fortin et Manon Goyette agissent comme scrutatrices lors de l'assemblée générale de ce soir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le président invite madame Manon Belzile à faire la lecture de l'ordre du jour où, le rappelle-t-il, seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de la présente assemblée.

SUR PROPOSITION dûment faite par [REDACTED] et appuyée par [REDACTED], il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024

Le président mentionne qu'étant donné que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au printemps 2024 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse et que les gens ont eu l'occasion d'en prendre connaissance préalablement, ils n'en feront aucune lecture et aucun résumé.

Par conséquent, comme ils sont prêts à en faire l'adoption, le président demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal du 9 avril 2024.

SUR PROPOSITION dûment faite par [REDACTED] et appuyée par [REDACTED], il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Tout d'abord, le président présente tous les membres du conseil d'administration et ensuite poursuit avec les principales réalisations de la dernière année ainsi que les orientations que la Caisse s'est fixées.

Il souligne que l'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins et que tout a commencé le 6 décembre 1900 avec la création de la première caisse populaire à Lévis. Il ajoute qu'au fil du temps, Desjardins a évolué aux côtés de ses membres et clients, devenant ainsi une institution financière d'envergure.

Il poursuit avec la multitude de leviers qui sont propres à Desjardins, dont le Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que le Fonds du Grand Mouvement qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2027.

Il ne peut passer sous silence l'assistance virtuelle *Alvie* où cette nouvelle alliée propose astuces et accompagne les membres et clients dans leur autonomie financière. L'intégration du dossier crédit Equifax à même la plateforme AccèsD est sans aucun doute une autre belle nouveauté.

Il termine avec l'évolution des habitudes transactionnelles où il rappelle que l'an dernier, il annonçait le retrait d'un des trois guichets automatiques au siège social. Toutefois, en suivi aux résultats de l'analyse, il mentionne que les membres du conseil d'administration ont pris la décision de reporter ultérieurement cette démarche, considérant qu'il n'y avait pas une réelle plus-value à ce retrait.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président poursuit en présentant le rapport sur la surveillance relative aux trois règles déontologiques.

Il mentionne qu'en lien avec celles-ci, le conseil n'a constaté aucune situation de conflit d'intérêts.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les dépôts et les prêts aux personnes intéressées, le conseil n'a constaté aucune dérogation, tant à la règle relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée, ni aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées, ni au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit.

Il termine cette partie avec les contrats de fourniture de biens et services où aucun contrat n'a été accordé à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Le président cède ensuite la parole au directeur général qui présente quelques chiffres qui portent sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement.

Ensuite, le directeur général invite les gens à écouter une capsule vidéo qui dévoile les faits saillants du rapport financier de la Caisse. Il ajoute que, suite à ce visionnement de la performance financière, il fera un survol de ces résultats accompagné d'une présentation PowerPoint et sera disponible pour répondre à toutes les questions en lien avec ces résultats. Il rappelle également que le rapport annuel ainsi que les états financiers complets sont déposés sur le site Internet de la Caisse et disponible en caisse.

Aucune question ni commentaire ne sont faits pour la présentation de ce segment. Le président remercie donc le directeur général et poursuit avec le prochain point.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président invite madame Manon Belzile, présidente du comité coopération, à faire la présentation du rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et aux dons et commandites de la Caisse dans son milieu.

Madame Belzile mentionne d'abord qu'en 2024, un montant atteignant 222 771 \$ a été remis pour appuyer une multitude de projets dans différents secteurs d'activités. Elle ajoute que, de ce montant, 85 502 \$ provenaient des *Dons et commandites* qui ont été attribués, tandis que 137 269 \$ découlaient du *Fonds d'aide au développement du milieu* (FADM).

Elle indique que, débuté en 2024 et dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration a adopté un nouveau plan d'engagement et de proximité auprès des membres de la communauté. Elle ajoute que ce nouveau plan a permis de réévaluer les priorités d'investissement qui se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et de la communauté. Elle profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier tous les membres qui ont participé à la consultation réalisée l'été dernier.

Elle poursuit en présentant quelques principaux projets auxquels la Caisse a pu offrir son soutien financier grâce au FADM ou encore sous forme de dons et commandites. La présidente du comité coopération profite également de l'occasion pour faire valoir, plus précisément, l'application *Alvie* qui a pris son essor en 2024.

Elle termine avec le programme *Maître de sa vie et de ses biens* qui vise à agir pour contrer l'exploitation financière des personnes âgées et à toute personne majeure en situation de vulnérabilité. Elle rappelle qu'à notre caisse, les conseillers s'assurent de mettre en place toutes les mesures de prévention et de détection auprès de cette clientèle.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Même si tout au long de l'assemblée, les participants ont eu l'occasion de s'exprimer, le président les invite à adresser leurs questions. Il précise qu'ils n'ont qu'à signifier leur intention d'intervention et que quelqu'un se dirigera vers eux avec un micro.

Un seul commentaire est signifié où un membre suggère d'avoir plus d'intervenants du conseil d'administration qui participent à la présentation de cette assemblée.

La remarque étant notée et après avoir entendu un moment, comme aucune question n'est soumise, il passe donc au point suivant de la rencontre.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – (vote en différé)

Comme le versement des ristournes individuelles et à la communauté est un élément distinctif de notre coopérative, le président invite les gens à visionner une capsule vidéo qui en présente l'évolution.

Par la suite, il précise que le scénario présenté est celui considéré le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables. Ensuite, il cède la parole au directeur général qui présente la recommandation sur le partage des excédents annuels (ristournes).

Excédents avant ristournes aux membres	11 112 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	(1 296) k\$
Affectation/ utilisation des réserves plus-values	(1 828) k\$
Autres éléments du résultat	432 k\$
Utilisation du FADM net d'impôt 2023	101 k\$
Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1) k\$
Solde des excédents à répartir	9 816 k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(1 567) k\$
Ristourne	(1 815) k\$
Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	473 k\$
Affectation au FADM	(225) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(8 249) k\$
Solde des excédents à répartir	0 \$

Suite à la présentation du scénario de répartition des excédents, le directeur général poursuit avec la recommandation concernant le versement d'une somme de 2 039 787 \$ à titre de ristournes individuelles et collectives et qui se détaillent comme suit :

PROPOSITION DU VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2024
RISTOURNE AUX MEMBRES
1 814 680 \$
FONDS AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILEU
225 107 \$

RISTOURNE VOLUMES			TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS / ENTREPRISES
	Comptes	248 k\$	0,58 \$
	Épargne et placement	280 k\$	
	Fonds	60 k\$	
	Prêts et marge de crédit	393 k\$	
RISTOURNE ASSURANCES		329 k\$	23 \$/ 1 000 \$ de prime
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT		135 k\$	0,58 \$/ 1 000 \$ d'achats net
RISTOURNE PRODUITS		329 k\$	Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE		40 k\$	23 \$/ 1 000 \$ d'honoraires et commissions
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 815 k\$

Suite à la présentation et après s'être assuré qu'aucune question ne demeure en suspens, le président demande aux membres si quelqu'un souhaite proposer et appuyer cette recommandation qui, le rappelle-t-il, sera soumise au vote après l'assemblée de ce soir durant une période de quatre jours.

SUR PROPOSITION dûment faite par [redacted] et appuyée par [redacted], il est résolu que le scénario recommandé soit soumis au vote après l'assemblée de ce soir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Avant d'ouvrir la période d'élection, le président mentionne qu'il agira comme président d'élection et à titre de secrétaire adjoint du conseil d'administration, monsieur René Dostie agira comme secrétaire d'élection, et ce, tel que le prévoit le règlement.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président invite madame Marie-Andrée Dubois, présidente du comité de mise en candidature à faire part du rapport.

Madame Dubois rappelle tout d'abord la démarche du profil collectif enrichi. Ensuite, elle présente le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Donc, conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à compter du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements ;
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook) ;
- affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Elle poursuit en indiquant que pour l'assemblée générale de cette année, quatre postes sont à combler et que la Caisse a reçu seulement deux candidatures.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- ➔ Compétences en communication, en développement durable et en santé ;
- ➔ Une représentativité d'une femme et trois hommes pour maintenir la parité ;
- ➔ Des membres appartenant aux groupes d'âge de 18-34 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus;
- ➔ Ainsi qu'un résidant du secteur de Matagami, qui serait un atout.

Comme déjà mentionné, à l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu deux candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins. Elle indique qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et qu'il est disponible à la caisse sur demande.

Elle rappelle qu'au conseil d'administration, les mandats de madame Maryse Thibault ainsi que de messieurs Michel Michaud, Roch Ouellet et François Sills se terminent aujourd'hui. Elle termine en indiquant que les personnes éligibles à la fonction de membres du conseil d'administration pour cette année sont monsieur Michel Michaud et madame Maryse Thibault.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Le président mentionne que chacune des personnes candidates a préparé une courte présentation d'un maximum de deux minutes.

Il souligne toutefois qu'en l'absence de monsieur Michel Michaud, qui n'a pu se joindre à la rencontre en raison d'une chirurgie, madame Manon Belzile fera part de son message.

Donc, par ordre alphabétique, les candidats débute leur présentation.

5.2.4 Élection par acclamation

Après avoir remercié les candidats, le président mentionne qu'étant donné que le nombre de candidatures est inférieur au nombre de postes à combler, il peut dès maintenant déclarer élues en tant que membres du conseil d'administration, les personnes suivantes :

- ↳ Monsieur Michel Michaud et
- ↳ Madame Maryse Thibault.

Il félicite les nouveaux élus et précise qu'en ce qui concerne les postes restés vacants, le conseil d'administration aura la responsabilité de recruter, après l'AGA, deux membres intéressés qui devraient correspondre aux critères recherchés afin d'enrichir le profil collectif.

Avant de poursuivre, il profite de l'occasion pour adresser un merci spécial à monsieur Roch Ouellet qui termine son mandat aujourd'hui après 20 ans d'implication auprès de la Caisse Desjardins d'Amos et qui a également siégé auprès du conseil d'administration de la Fédération durant 4 années.

Le directeur général renchérit en remerciant également le président, monsieur François Sills, qui, tout comme monsieur Ouellet, termine son mandat aujourd'hui après 16 ans d'implication auprès de la caisse d'Amos, dont 6 ans à la présidence.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président donne des précisions afin que les membres exercent leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause.

Il mentionne que, dès la fin de la présentation et au cours des quatre prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition de partage des excédents annuels (ristournes).

Il rappelle que la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la caisse et qu'ils ont également accès aux rapports annuels et financiers complets.

Il souligne également la possibilité d'utiliser la borne de votation qui a été mise en place pour permettre de recueillir le vote des membres. Ceux devant utiliser cette procédure sont invités à le faire dès ce soir, en salle, ou encore à se rendre à la Caisse afin d'exercer leur droit de vote.

Il indique que ce soir, dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'au 12 avril à 23 h 59 et que les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 48 heures suivant la période de votation, la caisse sera informée des résultats qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la caisse.

Le président mentionne également que la publication des résultats de votes mettra officiellement fin à l'assemblée, à moins d'un vote négatif et dans un tel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Ensuite, il remercie les administrateurs et employés de la Caisse pour leur engagement. Il remercie également les gens qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que les nouveaux élus.

Finalement, il remercie les gens de leur présence à cette assemblée et les encourage à surveiller les prochaines communications.

Il termine en invitant les gens à compléter le sondage concernant l'appréciation de l'assemblée de ce soir et leur souhaite une belle fin de soirée.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 527 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici le résultat obtenu à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration :

PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNE):

↳ 96,07 % des membres qui ont exercé leur droit de vote, ont voté en faveur de la recommandation.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 h 57.

Maryse Thibault, présidente

Manon Belzile, secrétaire